Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2018) **Heft:** 2222

Artikel: Le moins-disant fiscal, inutile et coûteux : réforme de la fiscalité des

entreprises: les cantons font fausse route

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1023312

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Le moins-disant fiscal, inutile et coûteux

Réforme de la fiscalité des entreprises: les cantons font fausse route

Jean-Daniel Delley - 19 octobre 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33836

Eviter à tout prix le départ des sociétés qui jusqu'à présent ont bénéficié d'un statut fiscal privilégié. Tel est l'argument avancé en priorité par les cantons pour justifier une baisse générale et importante de l'imposition des bénéfices des entreprises. Cette crainte semble injustifiée au dire des intéressées comme des responsables de la promotion économique.

On connaît les termes du problème. L'Union européenne n'accepte pas les taux de taxation ridiculement bas concédés par la Suisse aux multinationales étrangères. Un privilège non seulement contraire à l'égalité de traitement à l'interne - les sociétés locales assument une charge fiscale considérablement plus lourde mais considéré à juste titre par Bruxelles comme une concurrence déloyale qui prive nos voisins et partenaires économiques de ressources importantes.

Il faut donc introduire un taux identique pour toutes les entreprises, indigènes comme étrangères. Mais à quel niveau? Trop haut, il inciterait les sociétés jusqu'à présent privilégiées à s'exiler sous des cieux fiscaux plus cléments. Trop bas, il priverait les collectivités publiques – cantons et communes – de

ressources indispensables à leur fonctionnement.

Les cantons ont fait clairement. le choix de la sous-enchère. La générosité de la Confédération qui leur versera annuellement près d'un milliard de francs les y incite. Tout comme la concurrence de ceux qui déjà sont les champions du moinsdisant fiscal - Nidwald et Lucerne à un peu plus de 12% - et de ceux qui veulent les rejoindre - Zoug et Schaffhouse envisagent 12%. Chacun observant le voisin, on assiste à une course à la baisse qui, en Suisse romande, atteint entre 6 et 9 points de pourcentage. Ainsi Genève passerait de 24 à 13,79%, s'alignant sur Vaud. Alors même qu'en comparaison internationale, les taux actuels sont tout à fait compétitifs.

Cette générosité coûte cher. Pour Genève (canton et communes), la perte est estimée à 440 millions qu'on espère compenser à terme grâce au coup de fouet économique provoqué par la baisse de la taxation.

Ce scénario est-il plausible?
L'exemple de la société Alcon
permet d'en douter. Spécialisée
dans les soins
ophtalmologiques, Alcon,
récemment séparée de
Novartis, vient de transférer
son siège mondial du Texas à
Genève. Un choix motivé par
des raisons fiscales? Pour

Thomas Bohn, directeur du Greater Geneva Bern Area, l'agence de promotion économique de la Suisse occidentale (BE, FR, VD, NE, GE et VS), une taxation de 15 ou 20% ne joue pas un rôle déterminant dans le choix d'implantation de la plupart des sociétés.

Thomas Bohn ajoute que, dans son travail, il vend d'abord la Suisse, ses conditions économiques et juridiques et non pas une région particulière. Si Alcon a fait le choix de Genève, c'est d'abord parce que la cité de Calvin dispose d'un aéroport intercontinental et abrite de nombreuses organisations internationales, des entreprises et des instituts de recherche actifs dans les sciences de la vie.

L'entêtement des cantons à se faire concurrence témoigne d'un manque de confiance dans leurs atouts. Cette incapacité à se mettre d'accord sur un taux plancher commun conduit à terme à se priver de ressources fiscales nécessaires au maintien et au développement des atouts - infrastructures, formation, services publics qui précisément les rendent attractifs. En la matière, la devise helvétique n'est plus un pour tous, tous pour un, mais chacun pour soi, quitte à en pâtir.